

*Ordonnance Souveraine n° 3.004 du 18 novembre 2010  
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la  
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950  
instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-  
Rouge Monégasque ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la  
Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- M. Eric CHIERA, Bénévole à la Section Secourisme,  
Mlle Isabelle CHIERA, Bénévole à la Section  
Secourisme,

Mmes Maria CATALIOTO, épouse SIRNA, Bénévole à la  
Section Secourisme,

Danièle MARSILI, épouse BENEDETTI, Bénévole à  
la Section Croix-Rouge de la Résidence du Cap  
Fleuri,

Brigitte TISSOT, épouse LAURENCON, Bénévole à  
la Section Infirmière,

M. Ivano MANTOVANI, Bénévole à la Section  
Infirmière,

Mme Claudette NEGRO, épouse STERNA, Bénévole à la  
Section Infirmière,

M. Christian STEEGMANS, Trésorier Adjoint de  
l'Amicale des Donneurs de Sang.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-  
Rouge Monégasque est décernée à :

Mme Bettina RAGAZZONI, épouse JANIN, Trésorier  
Général de la Croix-Rouge Monégasque,

Mlles Séverine SERRA, Bénévole à la Section  
Secourisme,

Pascale CARRE, Bénévole à la Section Infirmière,

Agnès COUGNAUD, Bénévole à la Section  
Infirmière,

Mmes Monique DESMOLE, Bénévole à la Section  
Infirmière,

Ginette RENAUX, épouse BOURDONCLE, Bénévole  
à la Section Centre d'Assistance Hospitalière,

MM. Jean-Pierre TEDESCHI, Secouriste Militaire,

Patrice DALLEM, Directeur National du secou-  
risme à la Croix-Rouge française,

Hervé DE MAI, Directeur Adjoint Cabinet du  
Préfet des Alpes-Maritimes.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la  
Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mlles Christine SCUDERI, Bénévole à la Section  
Secourisme,

Jacqueline RONDARD, Bénévole à la Section  
Secourisme,

Mmes Insaf BENHAFDALLAH, épouse BOULOGNE,  
Bénévole à la Section Secourisme,

Josiane ASPLANATO, épouse STILLITANO, Bénévole  
à la Section Infirmière,

Judith SCHREYER, épouse ANDERSON, Bénévole à  
la Section Infirmière,

Liliane NAVA, Veuve GODBOUT, Bénévole à la  
Section Fondation Hector Otto, Résidence  
Bellando de Castro,

Marianna COLOMBO, veuve POLIDORI, Bénévole à  
la Section Fondation Hector Otto, Résidence  
Bellando de Castro,

Mlle Casilda PEREZ, Bénévole à la Section Sociale,

MM. Maxime VEZIANO, Secouriste Militaire,

Michaël COTTIN, Secouriste Militaire,

Sébastien RIAUTET, Secouriste Militaire,

David RAPPART, Secouriste Militaire,

Michaël BEHAGUE, Secouriste Militaire,

Jean CANU, Secouriste Militaire,

Bernard PAOLETTI, Secouriste Militaire,

Patrice BREMOND, Secouriste Militaire,

Lionel BRUN, Délégué volontaire pour les  
missions à caractère chirurgical,

Kaï BURMESTER, Responsable des formations et  
des Secours à la Croix-Rouge allemande  
(Cologne),

Martin LANDUYT, Responsable de la Formation à  
la Croix-Rouge des Flandres,

Christophe TALMET, Directeur Adjoint à la  
formation à la Croix-Rouge française,

Olivier FAUQUIER, Capitaine de gendarmerie  
française.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services  
Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de

l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre  
deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

\_\_\_\_\_